



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES
ÉCOLE DU BOURG-ROYAL-ET-DU-CHÂTELET**

Aide-mémoire de l'assemblée générale de l'École du Bourg-Royal-et-du-Châtelet, tenue le 14 septembre 2022, à 18 h 30, au pavillon Châtelet, sise au 1495, rue du Vice-Roi à Québec.

1. Mot de bienvenue et informations de la direction et de la présidente

Monsieur André Bernier, directeur, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous à cette rencontre. Il remercie les parents présents.

Madame Maude Caron, présidente sortante du conseil d'établissement et Madame Valérie Morin, directrice adjointe assistent à cette rencontre.

Monsieur Bernier mentionne aux parents de se créer un compte à Mozaïk-portail afin de suivre les informations scolaires de leur enfant. Celui-ci remplacera le Profileur qui servait de moyen de communication en lien avec les comportements de l'enfant.

Nouveauté cette année, l'ajout d'aide à la classe. Ces personnes seront en soutien à l'enseignant et ne feront aucune intervention au niveau du comportement des élèves.

2. Adoption de l'ordre du jour

Madame Mylaine Lachance propose l'adoption de l'ordre du jour.

AG-22/23-001

adoptée à l'unanimité

3. Adoption de l'aide-mémoire de la dernière assemblée générale des parents

Madame Diane Gagné propose l'adoption du procès-verbal du 8 septembre 2021.

AG-22/23-002

adopté à l'unanimité

4. Informations sur le Conseil d'établissement

Monsieur Bernier et Madame Caron font un survol des rôles et mandats des membres du conseil d'établissement.

Une formation composée de capsules, d'un cahier et de fiches thématiques, est obligatoire pour les nouveaux membres. Elle vise à soutenir les membres dans l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs prévus dans la Loi sur l'instruction publique.

5. Rapport annuel du Conseil d'établissement

Madame Maude Caron fait la lecture du rapport annuel du conseil d'établissement préparé conjointement avec la direction. Ce document présente le bilan des réalisations de l'année précédente pour le conseil d'établissement.

Elle tient à souligner la bienveillance du service de garde lors de cette année scolaire.

6. Adoption des règles d'élection

Monsieur Bernier agit à titre de président d'élection. Il explique à l'assemblée la procédure d'élection. Il y a 2 mandats de 2 ans à combler pour chacun des pavillons.

7. Élection des parents au Conseil d'établissement

Monsieur Martin Noël et Madame Cindy Ross se proposent pour le pavillon Châtelet.

Madame Diane Gagné propose Madame Maude Caron et Madame Sophie Brassard-Gélinas se propose pour le pavillon Bourg-Royal.

Mesdames Cindy Ross, Maude Caron et Sophie Brassard-Gélinas sont élues ainsi que Monsieur Martin Noël.

Au moins deux membres substitués doivent être élus pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance du conseil d'établissement. Il ne peut toutefois y avoir plus de membres substitués que de représentants des parents.

Mesdames Véronique Abbott, Myriam Hébert et Rebeca Camargo Prevelato se proposent comme membres substitués et sont élues.

Voici le conseil d'établissement de l'école pour l'année 2022-2023 :

Parents de Bourg-Royal :

Madame Diane Gagné (mandat de 1 an)

Madame Maude Caron (mandat de 2 ans)

Madame Sophie Brassard-Gélinas (mandat de 2 ans)

Parents de Châtelet :

Madame Lucie Bélanger (mandat de 1 an)

Monsieur Martin Noël (mandat de 2 ans)

Madame Cindy Ross (mandat de 2 ans)

Parents substitués :

Madame Véronique Abbott

Madame Myriam Hébert

Madame Rebeca Camargo Prevelato

8. Information et élection d'un parent au Comité de parents et de son substitut

Madame Diane Gagné, qui est représentante depuis plusieurs années, présente le travail à faire au Comité de parents. Elle accepte à nouveau d'être représentante et Madame Maude Caron accepte d'être le substitut.

9. Projet éducatif

Un sondage a été envoyé aux parents, par la direction, concernant le projet éducatif. L'équipe-école travaillera, cette année, à la préparation du nouveau projet éducatif qui sera mis en place pour l'année 2023-2024.

Un suivi de la progression sera fait à chaque rencontre du conseil d'établissement.

10. Constitution d'un OPP (Organisme de participation des parents)

Monsieur Bernier explique qu'un OPP a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant.

Madame Lucie Bélanger et Monsieur Christian Baillargeon Côté sont disponibles au besoin.

11. Informations sur le Comité EHDAA du CSSDPS

Le Comité EHDAA représente les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ainsi que les élèves à risque bénéficiant d'un plan d'intervention.

Un courriel a été envoyé offrant aux parents concernés de faire partie du comité consultatif EHDAA (CCEHDAA).

12. Levée de l'assemblée

Madame Mylaine Lachance propose la levée de l'assemblée à 20 h.

AG-22/23-004

adoptée à l'unanimité

Madame Maude Caron
Présidente

Monsieur André Bernier
Directeur